

JOURNAL OFFICIEL
DE LA
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE
COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

2 MAI 1953

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

No 3

SOMMAIRE

SESSION ORDINAIRE

(12 mai 1953)

| | | | |
|---|---|--|---|
| 1 — Ouverture de la session ordinaire ... | 3 | 7 — Dépôt de documents de la Haute Autorité | 5 |
| 2 — Excuses | 3 | 8 — Dépôt de rapports | 5 |
| 3 — Allocution de M. le président d'âge | 3 | 9 — Règlement de l'ordre du jour: MM. le président, Montini, Sassen, Monnet, président de la Haute Autorité | 5 |
| 4 — Election du président de l'Assemblée | 4 | 10 — Communication de M. le président... | 6 |
| 5 — Allocution de M. le président | 4 | | |
| 6 — Election des vice-présidents: MM. le président, Sassen | 4 | | |

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

ASSEMBLÉE COMMUNE

COMPTE RENDU IN EXTENSO
DES SÉANCES

SESSION ORDINAIRE DE 1953

A V E R T I S S E M E N T

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans les autres langues de la Communauté.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède:

- (A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.
- (I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.
- (N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

ASSEMBLÉE COMMUNE

SESSION ORDINAIRE DE 1953

SÉANCE DU MARDI 12 MAI 1953

(PREMIÈRE SÉANCE DE LA SESSION)

Sommaire

| | |
|--|---|
| 1 — Ouverture de la session ordinaire ... | 3 |
| 2 — Excuses | 3 |
| 3 — Allocution de M. le président d'âge | 3 |
| 4 — Election du président de l'Assemblée | 4 |
| 5 — Allocution de M. le président | 4 |
| 6 — Election des vice-présidents: MM. le président, Sassen | 4 |
| 7 — Dépôt de documents de la Haute Autorité | 5 |
| 8 — Dépôt de rapports | 5 |
| 9 — Règlement de l'ordre du jour: MM. le président, Montini, Sassen, Monnet, président de la Haute Autorité | 5 |
| 10 — Communication de M. le président... | 6 |

PRÉSIDENTIE DE M. PAUL REYNAUD

Président d'âge

A 11 heures, M. Paul Reynaud, président d'âge, prend place au fauteuil présidentiel. (Applaudissements).

1. - Ouverture de la session ordinaire

M. le Président. — La séance est ouverte.

En application de l'article 22 du traité du 18 avril 1951 et de l'article 1er du règlement, je déclare ouverte la session ordinaire de l'Assemblée commune pour 1953.

2. - Excuses

M. le Président. — MM. Azara, Benvenuti, Bertram, Bruins Slot, Cingolani, Henle et Vixseboxse s'excusent de ne pouvoir assister à la présente séance.

3. - Allocution de M. le président d'âge

M. le Président. — Mademoiselle, messieurs, nous ne sommes réunis ici aujourd'hui que pour élire notre bureau. Dans un mois, nous nous mettrons au travail et, pour la première fois, nous exercerons nos droits d'Assemblée souveraine en contrôlant la gestion de la Haute Autorité du charbon et de l'acier.

Dès à présent, j'ai le devoir de saluer en votre nom ce grand événement européen qu'est l'ouverture du marché commun du charbon et de l'acier, et peut-être me permettrez-vous d'adresser une pensée au grand Européen, à l'homme d'Etat auquel nous devons d'être réunis ici, M. Robert Schuman. (Applaudissements.)

Depuis quelques jours, dans cette salle, on a beaucoup parlé de l'Europe des Six. Les opinions ont été diverses; quelques-unes ont été peu favorables. Les uns nous ont dit: «Plutôt que l'Europe des Six, mieux vaudrait l'Europe des Quinze!» C'est bien notre avis, et nous avons fait tout ce qu'il fallait pour cela. D'autres nous ont dit: «Plutôt que l'Europe des Six et l'Europe des Quinze, mieux vaudrait l'Union Atlantique.» C'est bien possible. Nous connaissons les hommes très distingués qui, aux Etats-Unis, en sont partisans. Quand nous allons à Washington, nous dînons avec eux, mais ils n'ont pas la majorité au Congrès.

Ce qui résulte des quelques mois que vient de vivre la Communauté européenne du charbon et de l'acier, c'est que, si nous n'avions pas eu le courage de faire abandon d'une partie de notre souveraineté, cette Communauté aurait échoué, ce qui signifie qu'à la base de toute intégration il faut placer un pouvoir supranational.

On ne fera pas l'Europe avec des états d'âme, on fera l'Europe avec des abandons de souveraineté.

Détruire l'Europe des Six — ce n'est d'ailleurs au pouvoir de personne, grâce à Dieu! — ce serait détruire dans l'oeuf l'Europe unie, car il y a actuellement une seule et unique réalisation européenne: c'est la Communauté du charbon et de l'acier.

Et si nous nous tournons vers l'Est, que voyons-nous? Il y a là-bas un marché commun qui commence à Weimar, à 150 kilomètres d'ici, et qui va jusqu'aux confins de l'Alaska, sur le Pacifique, et aux confins de l'Inde. Ce n'est pas un marché commun limité au charbon et à l'acier, c'est un marché commun intégral.

Je pense que cette comparaison entre notre effort, qui est méritoire, car c'est un effort accompli par des hommes libres qui s'imposent librement des sacrifices, et le phénomène grandiose auquel nous assistons de l'autre côté du rideau de fer, nous dicte notre devoir.

Nous devons aller de l'avant, avec prudence, certes, mais d'un pas résolu. (*Applaudissements.*)

4. - Election du président de l'Assemblée

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'élection du président de l'Assemblée commune.

Le bureau a reçu une candidature unique: celle de M. Paul-Henri Spaak.

Dans ces conditions, je proclame M. Paul-Henri Spaak élu à l'unanimité président de l'Assemblée Commune. (*Vifs applaudissements.*)

J'invite M. Spaak à venir prendre place au fauteuil présidentiel.

(*M. Paul-Henri Spaak remplace M. Paul Reynaud au fauteuil de la présidence. Nouveaux applaudissements.*)

PRÉSIDENTCE DE M. PAUL-HENRI SPAAK

5. - Allocution de M. le président

M. le Président. — Mademoiselle, messieurs, le secrétariat, qui prépare le dossier fort bien et qui avait prévu mon élection, m'a remis un papier blanc portant «Allocution du président» avec un grand point d'interrogation. (*Sourires.*)

Il a eu raison, car je ne compte pas prononcer de discours. Je veux simplement remercier M. le président Paul Reynaud d'avoir bien voulu présider, en sa qualité de doyen d'âge, le début de cette séance, et vous remercier tous de la confiance et de la marque d'estime que vous m'avez données en voulant bien me réélire président de cette Assemblée.

J'espère que, dès le mois de juin, nous pourrions reprendre nos travaux effectifs et faire du bon travail pour l'Europe. (*Applaudissements.*)

6. - Election des vice-présidents

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection des cinq vice-présidents de l'Assemblée Commune.

J'indique à l'Assemblée que je n'ai reçu comme candidatures que celles des vice-présidents sortants, à savoir:

MM. H. Puender
P.-H. Teitgen
G. Vixseboxse
A. Casati
J. Fohrmann

L'Assemblée voudra sans doute reconduire son bureau par acclamations? ...

M. Sassen. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Sassen.

M. Sassen. — Monsieur le président, c'est tout d'abord pour moi un très grand plaisir de pouvoir vous féliciter de votre réélection.

Au nom de mes amis, j'ai eu l'honneur de déposer formellement et, comme vous l'avez indiqué, par écrit, une proposition tendant à réélire pour une année le bureau de notre Assemblée. Cela veut dire, pour les vice-présidents, leur réélection dans le même ordre que celui de leur élection qui a eu lieu au mois de septembre dernier.

Mes amis et moi, monsieur le président, je tiens à le déclarer d'une façon explicite, ne sommes pas partisans de la permanence de la

composition actuelle du bureau, mais nous sommes favorables à sa reconduction pour une année encore, sans pour cela préjuger l'avenir.

Il existe à cet égard, selon nous, des raisons très convaincantes. Tout d'abord, il n'est pas nécessaire de parler de la compétence, de l'ardeur et du dévouement de vous-même et des autres membres du bureau, qui ont jusqu'à maintenant servi notre Assemblée et présidé à ses travaux. De plus, ce bureau n'est en fonction que depuis quelques mois, et je crois souhaitable de le laisser en fonction, pour l'année prochaine, dans sa composition actuelle.

N'oublions pas non plus que ce bureau est aussi celui de l'Assemblée ad hoc et que cette Assemblée n'a terminé que la première partie de ses travaux. Nous espérons que l'Assemblée ad hoc pourra, dans un délai assez bref, se réunir de nouveau pour prendre acte du fait que ses travaux ont été couronnés du succès que nous voulons et souhaitons tous.

Ces raisons très convaincantes militent en faveur du maintien du bureau de notre Assemblée, qui est aussi le bureau de l'Assemblée ad hoc. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole? ...

Je proclame donc MM. H. Puender, P.-H. Teitgen, G. Vixeboxse, A. Casati et J. Fohrmann réélus vice-présidents à l'unanimité. (*Applaudissements.*)

Tous les membres du bureau ayant été élus, je déclare l'Assemblée Commune constituée pour l'exercice 1953-1954.

Avis en sera donné à M. le président de la Haute Autorité et à M. le président du Conseil spécial de ministres.

7. - Dépôt de documents de la Haute Autorité

M. le Président. — J'ai reçu de M. le président de la Haute Autorité:

- le rapport général sur l'activité de la Communauté du 10 août 1952 au 12 avril 1953;
- l'état prévisionnel général des dépenses administratives de la Communauté pour l'exercice 1953-1954;
- le rapport spécial concernant l'établissement du marché commun de l'acier, complétant le rapport général sur l'activité de la Communauté du 10 août 1952 au 12 avril 1953.

Ces documents ont été imprimés sous les numéros 1, 2 et 5, distribués et renvoyés à l'examen des diverses commissions intéressées.

8. - Dépôt de rapports

M. le Président. — J'ai reçu de M. Bertrand un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le chapitre V, traitant des problèmes du travail, du rapport général sur l'activité de la Communauté (1952-1953).

Le rapport, imprimé sous le n° 3, a été distribué.

J'ai reçu de M. Vermeylen un rapport, fait au nom de la commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée commune, sur l'état prévisionnel général de la Communauté pour l'exercice 1953-1954.

Le rapport, imprimé sous le n° 4, a été distribué.

9. Règlement de l'ordre du jour

M. le Président. — L'Assemblée doit maintenant procéder à la fixation de son ordre du jour.

Le Comité des présidents, qui s'est réuni ce matin, propose à l'Assemblée de tenir ses prochaines séances à partir du lundi 15 juin, pour la discussion, conformément aux articles 17, 24 et 78 du Traité, du rapport général sur l'activité de la Communauté et sur ses dépenses administratives.

Selon les prévisions du Comité des présidents, nous siégerions pendant la semaine qui commencera le lundi 15 juin, puis, le lundi 22, nous tiendrions la réunion commune des membres de l'Assemblée consultative et de l'Assemblée commune et notre Assemblée devrait, de toute façon, siéger encore le mardi 23 pour procéder aux votes. Je pense que nous pourrions en terminer à cette date.

Voilà, messieurs, ce que les présidents vous proposent.

La parole est à M. Montini.

M. Montini. — (I) Monsieur le président, au nom de mes collègues italiens, et au mien je prends acte avec satisfaction de la décision du bureau de fixer la prochaine session au 15 juin au lieu du 8 en raison de la situation politique en Italie. Nous vous remercions donc M. le président d'avoir tenu compte de cette circonstance.

M. le Président. — Il est entendu que, d'ici là, les commissions se réuniront de sorte que, lorsque le travail de l'Assemblée commencera le 15 juin, il aura été minutieusement préparé par celui des commissions.

La parole est à M. Sassen.

M. Sassen. — (N) Monsieur le président, je me rallie volontiers à votre proposition; cependant, au sujet des documents reçus, je voudrais attirer l'attention du bureau et de la Haute Autorité sur la lettre du 11 avril dernier. Aux termes de celle-ci, la Haute Autorité présentait son rapport et laissait entendre qu'elle fournirait une documentation statistique relative aux industries du charbon et de l'acier. Ce matériel statistique devait nous être communiqué avant la session de mai. Or, dans les documents reçus ce matin je ne les trouve pas. Je ne crois pas être le seul à m'en trouver démuné.

Je voudrais donc insister pour que ces éléments statistiques soient mis au plus tôt à la disposition des membres de l'Assemblée, car, à mon avis — et la Haute Autorité partage manifestement cette opinion — ils sont d'une grande utilité pour l'étude du rapport.

M. le Président. — La parole est à M. le président de la Haute Autorité.

M. Jean Monnet, président de la Haute Autorité. — La documentation statistique sera en-

voyée aux membres de l'Assemblée dans les prochains jours.

M. le Président. — Il n'y a pas d'opposition à la proposition du Comité des présidents tendant à fixer au lundi 15 juin la prochaine séance de l'Assemblée? ...

Cette proposition est adoptée.

Je propose que cette séance ait lieu le matin. Nous pourrions la fixer à 10 heures 30. (*Assentiment.*)

En conséquence, prochaine séance le lundi 15 juin, à 10 heures 30, avec l'ordre du jour suivant:

Discussion du rapport général sur l'activité de la Communauté et sur ses dépenses administratives.

10. - Communication de M. le président

M. le Président. — Comme convenu précédemment, les membres de la commission des affaires politiques sont priés de se réunir aussitôt après la levée de la séance plénière, salle 201, au premier étage.

Personne ne demande la parole? ...

La séance est levée.

La séance est levée à 11 heures 15.

